

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	1

Date de la convocation
5 février 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 21/02/2019

et publication le 21/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin – Christian Jouan

Madame Réjane Boscher donne procuration à Monsieur Jean-Paul Le Boëdec

Attribution de subventions visant à l'amélioration de l'habitat.

Le président rappelle que la Communauté de communes, dans le cadre de l'exercice de sa compétence habitat, avait participé, entre 2004 et 2009, à plus de 1000 réhabilitations de logements dans le cadre d'une OPAH à caractère social, et contribué à une dizaine de dossiers d'accession sociale à la propriété dans le neuf avec la mise en place du dispositif Pass Foncier en 2010. Il informe que cette opération avait été suivie sur les années 2012-2013 d'un Programme d'intérêt Général « Précarité Energétique et Adaptation ». Ce dernier avait permis l'agrément de 129 dossiers sur le volet Energie et de 18 dossiers sur le volet Adaptation.

Suite à cela, le Président rappelle que, le 17 juin 2014, une convention signée avec l'Anah avait permis le lancement d'un nouveau PIG 2014-2017. Ce programme s'inscrivait dans le cadre d'une étroite relation intercommunautaire puisque la communauté de communes « Callac Argoat » était également signataire du projet conduit sous maîtrise d'ouvrage de la CCKB. Il a permis, pour le territoire de la CCKB et dans le cadre du programme « Habiter Mieux », le financement de 213 projets portés par des propriétaires occupants au titre du volet Energie, 15 projets mixtes (Energie et adaptation) ainsi que 11 projets portés par des propriétaires bailleurs. A ces 239 dossiers, sont venus s'ajouter 53 logements occupés par des propriétaires pour lesquels des travaux d'adaptation étaient devenus nécessaires.

Tout au long de ces programmes, c'est SOLIHA22 (ex Pact Arim, exPact HD) qui a assuré le l'animation, le portage et le suivi des dossiers pour le compte de la CCKB. Le Président informe que le PIG 2014-2017 s'est terminé le 31 décembre 2017 mais que les derniers dossiers ont été instruits par l'ANAH lors de la commission du 29 mars dernier. Le président informe que sur les 6 dernières années, les actions ont été menées dans le cadre d'opérations programmées impliquant la signature d'une convention avec l'Etat. Ce contrat exposait le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précisait les engagements de chacun des signataires. Il est apparu désormais, et ce après presque 15 années continues de programme, que les besoins étaient moins importants et qu'il pouvait être envisageable de passer en zonage diffus tout en continuant à collaborer avec SOLIHA22 en raison de sa bonne connaissance du territoire. Ce statut permet à l'administré de bénéficier d'aides équivalentes mais il doit cependant faire l'avance des sommes que l'opérateur facture au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces sommes sont ensuite reversées aux pétitionnaires par l'ANAH au moment de la clôture du dossier. Ce choix de passage en secteur diffus a été validé dans le cadre d'une délibération adoptée le 12 avril 2018.

Le Président rappelle d'autre part que précédemment, la CCKB versait une prime de 500 euros si le gain énergétique était compris entre 25 et 40% et une prime de 1000 euros si le gain était supérieur ou égal à

40 %. Il a été décidé, le 12 avril 2018, de reconduire cette aide sur la période 2018-2021. Par conséquent, il propose d'attribuer des subventions à 24 propriétaires qui en ont fait la demande.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions ci-dessous aux propriétaires occupants suivant, sous réserve de la réalisation des travaux envisagés :

titre	prénom	nom	ville	travaux	montant ASE
Madame	Sabine	Lamoulen	Glomel	Isolations des combles	500.00 €
Monsieur	Jean-Paul	Le Roy	Rostrenen	Couverture-Isolation-Menuiseries	500.00 €
Monsieur	Alain	Madec	Peumerit-Quintin	Poêle	500.00 €
Monsieur	Patrick	Neveu	Plouguernevel	Isolation-VMC-Menuiseries-Chauffage	500.00 €
Monsieur	Yann	Paumier	Mellionnec	Couverture-Isolation-Menuiseries	500.00 €
Madame	Marie-Ange	Prigent	Plouguernevel	Poêle	500.00 €
Monsieur	Gérard	Tilly	Bon Repos sur Blavet	Isolation-Menuiserie-VMC	500.00 €
Monsieur	Christophe	Jégou	Kergrist-Moëlou	Poêle-convecteurs-Porte d'entrée	500.00 €
Monsieur	Didier	Auffret	Maël-Carhaix	Isolation-Menuiserie	500.00 €
Monsieur	Jacky	Baniel	Glomel	Isolation-Robinets thermostatiques -Poêle	500.00 €
Monsieur	Jean-Marc	Cliet	Plouguernevel	Menuiseries-VMC-Chaudière	500.00 €
Madame	Marlyse	Corbic	Saint-Gilles Pligeaux	Chaudière	500.00 €
Monsieur	Erwan	De Rodellec du Porzic	Rostrenen	Pompe à chaleur-Menuiseries	500.00 €
Monsieur	Christian	Guillerm	Maël-Carhaix	Isolation extérieure	500.00 €
Monsieur	Pascal	Hourman	Maël-Carhaix	Isolation extérieure-Poêle-VMC	1 000.00 €
Madame	Thérèse	Barbère	Mellionnec	Chaudière-Programmateur	500.00 €
Monsieur	Antoine	Quéro	Plélauff	Isolation extérieure	500.00 €
Monsieur	David	Jeanningros	Plouguernevel	Poêle à granulés	500.00 €

Monsieur	Yves	Le Boulc'h	Glomel	Chaudière	500.00 €
Monsieur	Patrick	Guillemot	Maël-Carhaix	Isolations- Menuiseries- Convecteurs	500.00 €
Madame	Marguerite	Guyomard	Glomel	Isolations- Menuiseries	500.00 €
Monsieur	Jean-Charles	Le Fur	Maël-Carhaix	Isolations- Menuiseries- chauffage- VMC-Poêle	500.00 €
Madame	Chantal	Le Maout	Plounévez- Quintin	Isolation murs et combles	500.00 €
Madame	Patricia	Salomon	Lanrivain	Isolations- Menuiseries- VMC-Poêle	500.00 €

Le Président,
Jean-Yves Philippe

